

# FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

H67CC1  
14 00

DATE DE PRÉPARATION  
28 nov. 2009

## SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**NUMÉRO DU PRODUIT**

H67CC1

**NOM DU PRODUIT**

PERMACLAD® 2400 High Solids Baking Enamel, Gloss Clear

**NOM DU FABRICANT**

THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY  
101 Prospect Avenue N.W.  
Cleveland, OH 44115

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB**

Renseignements réglementaires	(216) 566-2902
Urgence médicale	(216) 566-2917
Urgence de transport*	(800) 424-9300
<small>*pour une urgence chimique SEULEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)</small>	

## SECTION 2 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	Ingédient	UNITÉS	PRESSION VAPEUR
0,6	100-41-4	<b>Éthylbenzène</b>		
		ACGIH TLV	100 PPM	
		ACGIH TLV	125 PPM STEL	7,1 mm
		OSHA PEL	100 PPM	
		OSHA PEL	125 PPM STEL	
3	1330-20-7	<b>Xylène</b>		
		ACGIH TLV	100 PPM	
		ACGIH TLV	150 PPM STEL	5,9 mm
		OSHA PEL	100 PPM	
		OSHA PEL	150 PPM STEL	
4	64742-95-6	<b>Solvant napha aromatique léger</b>		
		ACGIH TLV	Pas Disponible	3,8 mm
		OSHA PEL	Pas Disponible	
2	108-67-8	<b>1,3,5-Triméthylbenzène</b>		
		ACGIH TLV	25 PPM	2 mm
		OSHA PEL	25 PPM	
7	95-63-6	<b>1,2,4-Triméthylbenzène</b>		
		ACGIH TLV	25 PPM	2,03 mm
		OSHA PEL	25 PPM	
1	67-63-0	<b>Propan-2-ol</b>		
		ACGIH TLV	200 PPM	33 mm
		ACGIH TLV	400 PPM STEL	
		OSHA PEL	400 PPM	
1	123-42-2	<b>Alcool diacétonique</b>		
		ACGIH TLV	50 PPM	1,2 mm
		OSHA PEL	50 PPM	
< 0,1	50-00-0	<b>Formaldéhyde</b>		
		ACGIH TLV	0,3 PPM CEILING	(Styrene polymerizes when catalyzed) 27,56 mm
		OSHA PEL	0,75 PPM	
		OSHA PEL	2 PPM STEL	

## SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

**SOURCES D'EXPOSITION**

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation.  
La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**HMIS Codes**

<b>Santé</b>	2*
<b>Inflammabilité</b>	2
<b>Réactivité</b>	0

**EFFET DE LA SUREXPOSITION****YEUX:** Irritation des YEUX.**PEAU:** L'exposition prolongée ou répétée risque de provoquer l'irritation des peau.**INHALATION:** Irritation des voies respiratoires supérieures.

Peut causer la dépression nerveuse. Une sur-exposition excessive à ce produit peut entraîner la perte de conscience, voire même la mort. L'exposition, excessive et prolongée, aux solvants de la 2 section peut entraîner de mauvaises conséquences aux systèmes du foie, urinaire et reproductif.

**SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION**

Les maux de tête, l'étourdissement, la nausée et la perte de coordination des mouvements sont tous des symptômes d'exposition excessive aux vapeurs ou à la brume de pulvérisation.

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

**ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION**

Peut causer des réactions allergiques des voies respiratoires et des réactions cutanées chez les personnes susceptibles de les développer.

**CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Voir la Section 11.

**SECTION 4 — PREMIERS SOINS****YEUX:** Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.**PEAU:** Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.

Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

**INHALATION:** Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne à rester calme et au chaud.**INGESTION:** N'incitez pas la personne à vomir. Aller voir un médecin immédiatement.**SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE****POINT D'ÉCLAIR**

105 °F PMCC  
(200 degré F)

**LIE**

0,7

**LSE**

12,7

**CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ**

Combustible, point critique se situe entre 37 degré C (99 degré F) et 93 degré C

**MOYENS D'EXTINCTION**

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse

**DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS**

Les contenants fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une très grande chaleur.

L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

**MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

**SECTION 6 — MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÈRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES**

- Enlever toute source de combustion. Bien aérer.
- Nettoyer avec un absorbant non réactif.

**SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE**

U.S. DOL Storage Class II

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DE LA MANIPULATION**

CONTENU COMBUSTIBLE. Tenir loin de la chaleur et de la flamme nue.

Suivre les procédures approuvées pour attacher solidement et pour permettre l'écoulement de l'électricité dans le sol.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Transvaser seulement dans des contenants approuvés et ayant des étiquettes complètes et convenables. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

**SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE****PRÉCAUTIONS À PRENDRE AUCOURS DE L'UTILISATION**

Contient une résine à base de formaldéhyde pouvant, dans certaines conditions d'emploi, libérer du formaldéhyde.

Avant la première utilisation, consulter le document 'Standard for Occupational Exposure to Formaldehyde' d'OSHA (29 CFR 1910.1048).

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattage et de l'éraffement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m<sup>3</sup> (concentration totale de poussière), 3 mg/m<sup>3</sup> (fractionnée de respiratoire).

#### VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Un masque avec moitié de visière ou pleine visière bien ajusté (avec lunette à l'épreuve de gaz) efficace pour la respiration de particules, solvant organique, et de formaldéhyde ou un appareil respiratoire muni d'air doit être porté, à moins que des essais ne démontrent que la concentration de brume de vapeur ne soit au-dessous de la limite permise.

Pendant que vous frottez ou poncez la couche séchée, porter un respirateur à filtre de poussière et de brume, approuvé par NIOSH/MSHA pour vous protéger contre la poussière qui peut éventuellement se dégager de ce produit, de la peinture ou de l'abrasif.

#### GANTS PROTECTEURS

Porter les gants recommandés par le fournisseur de gants pour se protéger contre les produits de la 2e section.

#### LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

#### AUTRES PRÉCAUTIONS

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

### SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>POIDS DU PRODUIT</b>	8,81 lb/gal	1055 g/l
<b>DENSITÉ</b>	1,06	
<b>COURBE D'ÉBULLITION</b>	178 - 360 °F	81 - 182 °C
<b>POINT DE FUSION</b>	P.D.	
<b>VOLUME VOLATIL</b>	26%	
<b>VITESSE D'ÉVAPORATION</b>	Plus lent que l'Éther	
<b>DENSITÉ DE LA VAPEUR</b>	Plus lourd que l'Air	
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU</b>	P.D.	
<b>COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)</b>		
1,94lb/gal	232g/l	Moins d'eau et de Solvants Exemptés
1,94lb/gal	232g/l	Émis COV

### SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### STABILITÉ — Stable CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

#### INCOMPATIBILITÉ

Aucun connu.

#### PRODUITS DANGEREUX DÛ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, possibilité d'avoir du cyanure d'hydrogène

#### POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

### SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

À partir de données expérimentales provenant d'études suffisantes menées chez les animaux et d'études insuffisantes menées chez humains, l'éthylbenzène est classifié par le CIRC comme étant possiblement carcinogène chez les humains (group 2B). On a constaté une augmentation de certains types de cancer, y compris des tumeurs du rein chez les rats et des tumeurs du poumon et du foie chez les souris, lorsque ces animaux ont été exposés à l'inhalation de concentrations élevées d'éthylbenzène à long terme. Toutefois, ces effets n'ont pas été observés chez les animaux exposés à de plus faibles concentrations d'éthylbenzène. Jusqu'à présent il n'y a aucune preuve suggérant que l'éthylbenzène provoque le cancer chez les humains.

Les expériences de laboratoire ont démontré que le formaldéhyde, qui figure sur la liste de l'IARC, du NTP et de l'OSHA des éléments carcinogènes, provoque le cancer de la cavité nasale chez les rats exposés à une grande concentration. On est loin d'être certain des conséquences chez les humains en se basant sur les données disponibles.

**INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

CAS No.	Ingredient			
100-41-4	Éthylbenzène	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible 3500 mg/kg
1330-20-7	Xylène	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	5000 ppm 4300 mg/kg
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
108-67-8	1,3,5-Triméthylbenzène	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
67-63-0	Propan-2-ol	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible 5045 mg/kg
123-42-2	Alcool diacétonique	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible 4000. mg/kg
50-00-0	Formaldéhyde	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible

**SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES****DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ**

Aucunes donnies disponibles.

**SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT****MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act"(RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test de combustion afin de déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Incinérer dans un endroit approuvé. Ne pas incinérer les contenants fermés. Respecter les lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

**SECTION 14 — DONNÉES SUR LE TRANSPORT****US Ground (DOT)**

May be Classed as a Combustible Liquid for U.S. Ground.

UN1263, PAINT, 3, PG III, (ERG#128)

**DOT (Dept of Transportation) Hazardous Substances & Reportable Quantities**

Xylenes (isomers and mixture) 100 lb RQ

**Bulk Containers may be Shipped as (check reportable quantities):**

UN1263, PAINT, COMBUSTIBLE LIQUID, PG III, (ERG#128)

**Canada (TDG)**

May be Classed as a Combustible Liquid for Canadian Ground.

UN1263, PAINT, CLASS 3, PG III, (ERG#128)

**IMO**

UN1263, PAINT, CLASS 3, PG III, (41 C c.c.), EmS F-E, S-E

**SECTION 15 — DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION****SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR**

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
100-41-4	Éthylbenzène	0,5	
1330-20-7	Xylène	3	
95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	7	

**CALIFORNIA PROPOSITION 65**

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

**DONNÉES SUR LA TSCA**

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

## SECTION 16 — AUTRES DONNÉES

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.